

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept et le 6 novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALEMANY Brigitte, ALLIER Stéphane, DAVID-RICHELME Suzanne, GILS Bernard, LAPEYRE Denis, LEFRANCQ Arnaud, LOUVEAU Solveig, PAPINESCHI Véronika, PELTIER Julien, PREVOTEAU Gisèle, RICHOU Xavier, VILA Charlotte.

Absents excusés : GRINO Sylvie a donné procuration à LAPEYRE Denis.
VILA Didier a donné procuration à GILS Denise.

Sur proposition de la Présidente, Mme DAVID-RICHELME Suzanne est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 octobre est approuvé.

PRÉEMPTIONS

- Remise appartenant à Madame ZAMBON Liliane, rue des Lavoirs.
 - Maison d'habitation appartenant aux héritiers de Mr et Mme BLOTIERE, 9 rue du Grenache.
 - Maison d'habitation appartenant à Madame BOUCHOU Léonce, 20 avenue Pasteur.
- La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

SIC

Le Syndicat Intercommunal de Cylindrage a délibéré pour intégrer 4 communes nouvelles. Le Conseil Municipal approuve les adhésions de ces communes : Sallèles-Cabardès, Trassanel, Villegly et Villarzel-Cabardès.

OPÉRATIONS FONCIÈRES

- Abri bus : l'emplacement du nouvel abri bus dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Ernest Ferroul nécessite l'acquisition d'une petite parcelle dans le terrain de Monsieur ANDRE Guillaume. Après négociation il accepte de céder à la commune une quinzaine de mètres carrés au prix de 1 000€.
- Mr HANAK Karolj souhaite acquérir une partie de la parcelle A843, appartenant à la commune, qui est attenante à sa propriété. Il souhaiterait aménager cet ancien verger en un jardin d'agrément (le terrain n'est pas constructible). Le Conseil Municipal accepte la cession après géométrage et propose un prix de 9,50 € le m².
- La commune accepte la reprise d'une concession au cimetière appartenant à Madame RIOLS épouse PRADES.

TRAVAUX RD11

- Avenant au lot n°2 : Réseaux secs, éclairage public : La partie d'éclairage public prévue au marché sera intégrée au programme 2018 subventionné par le SYADEN. Ces travaux ne pourront pas être réalisés et facturés avant mai 2018 (date de notification de subvention). Il convient donc d'extraire du lot n°2 cette partie qui sera traitée avec le dossier SYADEN. De plus, des travaux complémentaires pour pose de gaines EP et autres réseaux secs ont dû être réalisés. Un avenant sera signé avec l'entreprise ROBERT titulaire du marché pour tenir compte de ces plus et moins values. Marché initial : 41 000 € HT – Nouveau montant : 30 382 € HT.
- Le planning des travaux est respecté (le RAANE sera posé du 9 au 14 novembre).
- Les commerçants souhaitent des informations suivies du chantier et la copie de tous les arrêtés de circulation. Xavier RICHOU, conseiller municipal, les rencontre régulièrement depuis quelques semaines pour communiquer sur l'avancement des travaux.
- Remplacement des trottoirs en pavés autobloquants des 2 côtés par de l'enrobé noir à partir du plateau traversant devant le groupe scolaire jusqu'au carrefour du centre aquatique.
- L'espace vert communal qui va être créé en bordure de la RD11 au croisement de la rue Planchon, sera planté de lauriers blancs.
- Pour sécuriser l'espace piéton, l'éclairage public sera rétabli toute la nuit jusqu'à la fin des travaux avenue Ernest Ferroul.
- Le ruisseau pluvial côté centre aquatique à partir du chemin Sainte-Marie devrait être nettoyé par Carcassonne Agglo (emprise de la ZAC). Du côté Nord, les riverains propriétaires du ruisseau seront convoqués pour déterminer les modalités de nettoyage et curage du ruisseau qui reçoit les eaux de la RD11. Conformément au règlement Départemental, la commune a en charge le curage de l'ouvrage (pluvial) qui traverse la RD11.

ZÉRO PHYTO

Le Conseil Municipal approuve le plan d'actions proposé dans le cadre du PAPPH (Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles) de la commune. Un budget prévisionnel d'environ 18 700€ HT (pour l'acquisition de divers matériel) et de 3 500€ HT pour la communication a été établi par le bureau d'études ENVILYS. Un plan de financement a été mis en place pour mettre en œuvre le PAPPH en 2018. Une demande de subvention sera adressée à l'Agence de l'Eau pour une aide financière de 80%.

COVALDEM

L'inefficacité du service de ramassage des ordures par le Covaldem est de plus en plus constatée sur la commune. Ce mécontentement a été communiqué aux responsables qui ont du mal à solutionner tous les problèmes générés en grande partie par l'incivilité citoyenne. Le Covaldem propose de repositionner en Janvier 2018 (après les travaux de la RD11) tous les bacs qui sont numérotés. Des bacs seront rajoutés. Ils proposent également de repasser chez les personnes identifiées qui posent problème. Il demeure toujours la problématique à la déchetterie pour un particulier qui veut vider avec un véhicule prêté par une entreprise.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 11 DÉCEMBRE à 20h30